

PAR COURRIEL

Le 1^{er} février 2023

Monsieur Gabriel Cliche
Fondation Rivières
454, avenue Laurier Est
Montréal (Québec) H2J 1E7
gabriel.cliche@fondationrivieres.org

V/Réf. : 3211-16-011
N/Réf. : 22-11/068-JF

Objet : Demande d'accès à l'information

Monsieur,

Nous faisons suite à votre demande d'accès à l'information reçue le 25 novembre 2022. Nous vous informons que le ministère des Ressources naturelles et des Forêts ne peut vous transmettre les documents demandés.

En effet, comme nous le permet l'article 14 de la Loi sur l'accès, nous ne vous transmettons pas les documents dont les renseignements non accessibles en forment la substance, lesquels sont visés par le deuxième alinéa de l'article 9 ainsi que par l'article 37 de cette même loi.

En outre, il est à noter que le projet a fait l'objet d'une audience au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE). Il se pourrait que des documents aient été produits par ou pour cet organisme public, ou relèvent davantage de sa compétence.

Ainsi, comme le prévoit l'article 48 de la Loi sur l'accès, nous vous invitons à adresser votre demande au responsable de l'accès à l'information de cet organisme public, dont les coordonnées sont les suivantes :

... verso

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
a/s Monsieur René Beaudet
Secrétaire et directeur général de l'administration et des communications
140, Grande Allée E. #650
Québec (QC) G1R 5N6
Tél. : 581 925-0700 Sans frais : 800 463-4732
Télééc. : 418 643-9474
rene.beaudet@bape.gouv.qc.ca

Nous vous indiquons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La responsable de l'accès à l'information,



Matilde Thérroux-Lemay

p. j. Avis de recours